

**COMPTE RENDU DE SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 20 Mars 2018

Président : CROS Claude

Secrétaire : RAGA Sylvie

Présents : CROS Claude
PONCET Bernard
RAGA Sylvie
BOSQUER Maryse
CROS Nicolas

Absentes : DEKESTER HOLMIERE Pascale
GRIMSTONE Martine

Convocation du 12 Mars 2018.
Début de séance : 20 heures 30.

Ordre du Jour :

1. Présentation et vote du compte de gestion 2017,
2. Présentation et vote du compte administratif 2017,
3. Affectation des résultats de l'exercice 2017,
4. Bergerie : pour information, convention avec l'Agence Technique Départementale,
5. Questions diverses.

1. Présentation et vote du compte de gestion 2017

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2- Présentation et vote du compte administratif 2017

Maryse BOSQUER est désignée Présidente de séance.

Mr le maire présente le compte administratif et sort de la salle au moment du vote.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2017 tel que présenté ci-après, conforme au compte de gestion :

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés		102 888,47		170 977,37
Opérations de l'exercice	70 240,72	49 937,54	134 660,37	140 538,23
TOTAUX	70 240,72	152 826,01	134 660,37	311 515,60
Résultats de clôture		82 585,29		176 855,23
Restes à réaliser	22 283,00	13 199,00		
TOTAUX CUMULES	22 283,00	95 784,29		176 855,23
RESULTATS DEFINITIFS		73 501,29		176 855,23

3- Affectation des résultats de l'exercice 2017

Le conseil municipal,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de 176 855.23 euros

DECIDE D'AFFECTER LE RESULTAT D'EXPLOITATION COMME SUIT :

Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créateur) :
176 855.23 euros au compte 002 excédent de fonctionnement reporté.

4- Bergerie : pour information, convention avec l'Agence Technique Départementale

Suite à la décision du conseil municipal du 06 février 2018 et à la proposition de l'ATD (2 242 euros HT), le conseil municipal décide de confier l'assistance à maîtrise d'ouvrage du projet « aménagement de la bergerie » à l'ATD. Le conseil municipal donne pouvoir à Mr le maire pour signer la convention correspondante.

5- Questions diverses

La séance est levée à 22 h 00.

Le maire,
Claude CROS